### AR Prefecture

016-251602595-20240628-DELIB31\_24-DE Reçu le 04/07/2024



# SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

## Comité Syndical du 28 juin 2024

Délibération n°31/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation: 17 juin 2024.

Membres présents: messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michael CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés: monsieur Xavier BONNEFONT (Pouvoir à Gérard DESAPHY), Mesdames Charline CLAVEAU (Pouvoir à Patrick MARDIKIAN), Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	4
Votants	19

## <u>Objet</u>: Partenariat Pôle Image Magelis – Cnam Enjmin dans le cadre de la résidence XR-CREATIVE

Le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin ont poursuivi en 2023 une résidence d'auteurs dédiée à la création immersive, XR-CREATIVE, initialement opérée par la Fondation Martell qui s'est retirée.

Dans ce cadre, Magelis et le Cnam-Enjmin s'associent pour proposer la 3ème saison de la résidence dans les locaux du Cnam-Enjmin, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

Magelis et le Cnam-Enjmin partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà

#### AR Prefecture

016-251602595-20240628-DELIB31\_24-DE Reçu le 04/07/2024

structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence du 8 au 26 juillet 2024.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers, programmeurs et/ou ergonomes.

En mars 2025, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersity et François Serre de Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 30/04/2024
- Jury de sélection : Mai 2024
- Communication auprès des lauréats : Fin mai 2024
- Promotion: juillet 2024
- Pitchs Immersity: mars 2025

Une bourse de 4 000 € par projet sera versée aux auteurs. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention du département de la Charente avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Nouvelle-Aquitaine, à travers la gestion du fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel du département de la Charente et de Magelis.

Dans le cadre de la résidence, le Pôle Image Magelis prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les membres du jury et les intervenants invités.

Une convention de partenariat établie entre le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin précise les engagements réciproques au titre de l'année 2024.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024 :
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des auteurs, des membres du jury et intervenants invités au titre de l'édition 2024 de la résidence XR-CREATIVE;
- autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 04 juillet 2024 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 04 juillet 2024 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

Le Président, Patrick MARDIKIAN